



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

**Déclaration présentée par les organisations ci-après :
Conseil consultatif anglican, Association des femmes presbytériennes d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), Church Women United, Fédération luthérienne mondiale, Église presbytérienne des États-Unis, Armée du Salut, Society of Catholic Medical Missionaries, United Church of Christ Board for World Ministries, United Methodist Church General Board of Global Ministries, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants et Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Nous envisageons une communauté humaine où la participation de chacun est valorisée, où nul n'est exclu sur la base de la race, de l'origine ethnique, du sexe, de l'âge, de la religion ou de la pratique culturelle, et où la diversité est célébrée comme un don de Dieu fait au monde.

Nous rappelons à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme le rôle important que les organisations confessionnelles ont joué dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, concernant notamment les programmes alimentaires, l'éducation, les soins de santé, le logement, l'eau et l'assainissement, le renforcement des capacités des femmes et des filles et bien d'autres. Les activités de notre réseau aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement présentent une vision unique de nos réalisations et des défis qui nous attendent.

Nous sommes conscients que les objectifs du Millénaire pour le développement, aussi bien intentionnés soient-ils, demeurent des mesures préventives plutôt que curatives. Une transformation socioéconomique à grande échelle, des partenariats et une volonté politique sont nécessaires si nous voulons réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous reconnaissons que des progrès importants, bien qu'inégaux, ont été accomplis et que les engagements existants doivent être remplis. Nous affirmons que la promotion de l'égalité des sexes dans la perspective des droits de l'homme et les contributions et l'autonomisation des femmes et des filles de tous âges sont fondamentales, ainsi que le prévoient le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Programme d'action de Beijing) et les lois internationales, et sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et contribuer au programme pour l'après-2015 qui permettra d'assurer la justice pour les femmes et le développement durable.

Nous tenons à mentionner ci-après quatre domaines concernant nos réalisations et nos défis.

Pauvreté et faim

Nos sociétés continuent de souffrir de la pauvreté et de la faim. Bien que des rapports successifs sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement révèlent que des gains substantiels ont été faits dans la diminution du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, il reste encore beaucoup à faire.

Les programmes d'aide traditionnels ne se sont pas attaqués aux causes profondes de la pauvreté et de la faim dans le monde. Sans une confrontation de la discrimination socioéconomique, les riches continueront de s'enrichir de façon exponentielle alors que les pauvres continueront d'être marginalisés.

Le système socioéconomique actuel est mal en point. Il continue de chercher des solutions au niveau micro-économique à des problèmes au niveau macro-économique. Dans son rapport de 2011 intitulé « Global food losses and food waste », l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture signale que près d'un tiers des aliments produits pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé à l'échelon mondial, ce qui représente environ 1,3 milliard de

tonnes par an. Inévitablement, cela implique également que d'énormes quantités de ressources utilisées pour la production alimentaire le sont en vain, et que les émissions de gaz à effet de serre que cause la production d'aliments perdus ou gaspillés sont également vaines. Une part importante de ce gaspillage est produite dans l'ensemble des pays du Nord. Les objectifs du Millénaire pour le développement passent outre les effets que les mesures, les décisions et l'inaction des pays donateurs peuvent avoir sur l'aide aux pays bénéficiaires. Tenant compte du fait que chaque jour des gens meurent de faim et des aliments sont jetés, les gouvernements doivent prendre d'urgence des mesures pour réformer un système injuste.

Nous recommandons que les gouvernements :

a) Reconnaissent que la faim et l'insécurité alimentaire sont des problèmes aux dimensions planétaires et que, compte tenu de l'accroissement prévu de la population mondiale et de la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles, ces problèmes risquent de persister, voire de s'aggraver de façon dramatique dans certaines régions si aucune mesure n'est prise;

b) Expriment leurs préoccupations devant le fait que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, en partie en raison des inégalités entre les sexes et des stéréotypes culturels qui font que de nombreuses familles privilégient les garçons. Dans de nombreux pays, les filles sont deux fois plus susceptibles que les garçons de mourir de malnutrition et de maladies infantiles évitables. On estime que près de deux fois plus de femmes que d'hommes souffrent de malnutrition;

c) Encouragent tous les États Membres à prendre des mesures pour assurer progressivement la pleine réalisation du droit à l'alimentation, notamment pour réunir les conditions nécessaires pour que tout être humain soit à l'abri de la faim, et à élaborer et adopter des plans nationaux pour lutter contre la faim;

d) Demandent à tous les États Membres ainsi qu'aux organisations internationales de tenir pleinement compte du fait que les femmes produisent entre 60 % et 80 % des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. L'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les aspects des mesures visant à éliminer la pauvreté et garantir le droit à l'alimentation pour tous est indispensable pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles.

Accès à une éducation de qualité, à l'emploi et à la prise de décisions

Que ce soit dans la sphère publique ou privée, dans des postes de décision les plus élevés au sein du gouvernement ou des ménages, les femmes continuent de se voir refuser la possibilité de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions qui touchent leur vie. Les structures institutionnelles et les obstacles culturels existants sont fondamentalement sexistes et doivent être remis en cause de manière critique et transformés radicalement. Les obstacles dans les structures institutionnelles au sein du gouvernement et des sociétés et sur le plan social, universitaire, éducatif, civil, familial et religieux entravent l'égalité entre les hommes et les femmes et dénie les droits des femmes.

La discrimination à l'égard des femmes et des filles et l'absence de pouvoir de décision font perdurer l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Si des ressources ont été consacrées à l'enseignement primaire, les femmes n'ont toujours qu'un accès limité à l'enseignement secondaire, technique et postsecondaire. Cette situation diminue les chances d'une pleine participation à la prise de décisions aux niveaux économique, politique et social.

Nous recommandons que les gouvernements :

a) Éliminent les obstacles économiques qui empêchent les femmes de bénéficier des possibilités de s'instruire et encouragent un partage équitable de l'autorité et des responsabilités dans la vie familiale, au travail et dans la société, ainsi que l'égalité d'accès au pouvoir économique et politique;

b) Éliminent les obstacles juridiques et autres au droit des femmes à la propriété foncière et à l'héritage et la discrimination à l'égard des femmes dans les pratiques en matière de prêts et d'accès à la sécurité sociale et aux pensions;

c) Investissent dans l'agriculture familiale, là où les femmes prédominent, et leur ménagent des espaces pour une participation active et significative dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions macroéconomiques.

Santé

La communauté professionnelle a fourni un vaste éventail de services de santé ayant contribué aux résultats des objectifs du Millénaire pour le développement correspondants. De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne les questions en matière de santé, mais l'accès des femmes et des filles à des services de santé adéquats, en particulier des services de santé sexuelle et procréative, demeure encore limité et revêt une importance capitale.

L'absence de soins médicaux de base et de suppléments nutritionnels, les taux élevés de mortalité maternelle et infantile et la propagation continue du VIH/sida, de la tuberculose et d'autres maladies signifient que bon nombre de femmes et de filles souffrent ou meurent inutilement, et que de nombreuses autres prodiguent des soins à leur famille et à leur collectivité.

La prestation de soins dispensés par les femmes est le plus souvent non rémunérée et sous-estimée. Pour alléger le lourd fardeau des femmes et des filles et leur permettre de contribuer plus largement à leurs collectivités, il faudrait améliorer l'accès aux services médicaux et soutenir financièrement les dispensatrices de soins.

Nous recommandons que les gouvernements :

a) Affirment les droits fondamentaux des femmes, y compris le droit à des services complets de santé sexuelle et procréative, à l'abri de la discrimination et de la violence;

b) Encouragent des relations d'égalité entre les hommes et les femmes en matière de sexualité et de procréation, y compris le plein respect de l'intégrité de la personne et du respect mutuel, ainsi que le consentement et la responsabilité partagée en ce qui concerne le comportement sexuel et ses conséquences.

Violence à l'égard des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes et des filles tant dans les pays pauvres que dans les pays riches reste un enjeu du programme mondial du développement. Nous reconnaissons que certains États ont progressé dans la lutte contre la violence

généralisée. Nous reconnaissons également qu'en dépit des nombreuses mesures prises par les Nations Unies, la violence à l'égard des femmes et des filles demeure une violation flagrante des droits de l'homme. Nous affirmons qu'il reste encore beaucoup à faire pour opérer un changement dans les normes et les comportements sociaux.

Les populations vulnérables ont été exclues des objectifs du Millénaire pour le développement et le cadre de développement. Une attention particulière doit être apportée à la nécessité d'assurer une protection et des ressources aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

L'acceptation culturelle de la discrimination engendre une discrimination structurelle, un préjugé existant à l'encontre des femmes et des filles au sein des structures sociales de base. La sous-représentation des femmes aux postes de direction et de gouvernance les empêche de se représenter efficacement ainsi que leurs besoins. De nombreux gouvernements adoptent une législation nationale visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles, mais ne la mettent pas en œuvre. Nous sommes conscients qu'il est crucial de l'appliquer en cas d'actes violents dans la sphère privée. Les États doivent œuvrer activement pour s'assurer que les systèmes répressifs et judiciaires empêchent et punissent la violence à l'égard des femmes et des filles.

Par conséquent, nous recommandons que les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations de la société civile :

- Éliminent et empêchent toutes les formes de violence à l'égard des femmes ainsi qu'il est stipulé dans la Recommandation n° 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;
- Mettent en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#) et [2106 \(2013\)](#);
- Veillent à ce que les femmes et les filles marginalisées soient intégrées aux processus de prise de décisions en ce qui concerne l'élaboration des lois, des politiques et des programmes qui les touchent;
- Encouragent l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes en transformant les structures d'inégalité et en incorporant les préoccupations et les expériences des hommes et des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines – politique, économique et social –, de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux de manière égale et que l'inégalité soit éliminée.

Depuis des siècles, la communauté œcuménique poursuit de façon constructive les idéaux des objectifs du Millénaire pour le développement et continuera à rechercher un système de développement juste au-delà de 2015. Nous encourageons les États Membres à poursuivre leurs travaux vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nous espérons que la Commission de la condition de la femme reconnaîtra qu'une transformation est nécessaire pour réaliser l'égalité et générer un avenir plus pacifique et prospère pour tous.